

Cette présentation a été effectuée le 9 mars 2010, au cours de la journée « La violence dans les relations intimes à différents stades de la vie » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2010. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives/>.

13^{èmes} journées annuelles de santé publique

Journée thématique
La violence dans les relations intimes
à différents stades de la vie

Présentation
Des interventions diversifiées et concertées pour
aider les enfants exposés à la violence conjugale

Hôtel Fairmont
Le Reine Elizabeth – Montréal
9 mars 2010

Isabelle Côté, t.s. M.S.S.
Chargée de cours
Université Laval

Deux problèmes sociaux majeurs et interreliés

1^{er}

La violence conjugale

2^e

Les enfants exposés
à la violence conjugale

Des moyens

- Une Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale : « Prévenir, dépister, contre la violence conjugale » (1995)
- Et un Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (*le deuxième*)

Le Plan d'action gouvernemental

Le Plan d'action 2004-2009, par le biais de 72 engagements visait :

- à améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés
- consolider les services d'aide et de protection développés à leur intention
- répondre aux besoins d'aide et d'encadrement des conjoints violents

Mesure 16 : Actions du MSSS

↓

Développer les habiletés des intervenantes et des intervenants à déceler, de façon précoce, les signes de violence conjugale chez les adultes et à détecter, chez les enfants, les signes d'exposition à cette violence, tout en veillant à assurer un suivi adéquat

↙

Dans les CSSS
(Mission CLSC)

↘

Avec la collaboration
de l'INSPQ

Une action importante dans le cadre de la Mesure 16

L'étude exploratoire portant sur « la consolidation des pratiques en violence conjugale dans les CLSC du Québec (INSPQ, 2006) »*

* Les CLSC ont le mandat d'intervenir en violence conjugale depuis 1988

Les buts

Connaître les outils, les activités, les pratiques et les besoins des intervenants en matière d'identification de cas et d'intervention en violence conjugale

Un échantillon

Données recueillies auprès de 276 intervenants en CLSC, de gestionnaires (17) et de représentants des Agences (7)

Quelques faits saillants de cette recherche

- Deux rôles majeurs joués en CLSC
 - Détection de cas
 - Référence des victimes et des conjoints ayant des comportements violents vers les organismes communautaires

Quelques faits saillants de cette recherche

- Lorsqu'il y a un suivi psychosocial, la proportion des répondants l'assurant auprès des femmes victimes de violence conjugale est presque le double de la proportion d'intervenants suivant des enfants exposés et des conjoints ayant des comportements violents
- Près du quart des répondants n'ont jamais été formés en violence conjugale

Quelques faits saillants de cette recherche

- Près de 20% des répondants ne possède aucun outil d'identification de cas ou d'outils d'intervention en violence conjugale
- Environ la moitié des répondants n'ont pas accès dans leur CLSC à de la supervision clinique ou à des discussions de cas
- Plusieurs intervenants ignorent qu'il existe dans leur région des services spécialisés en violence conjugale, particulièrement en ce qui concerne les enfants exposés (19%)

Quelques faits saillants de cette recherche

Principaux besoins exprimés par les répondants :

- Avoir accès à des outils simples et pratiques d'intervention *
- Formation continue sur la problématique de la violence conjugale
- Formation sur les aspects éthiques et légaux de l'intervention

* Notons que cette recherche a recensé 75 outils de détection et d'intervention dont 10 plus liés aux enfants exposés – Problème de diffusion de l'information ?

Un résultat découlant de cette recherche exploratoire

À l'initiative du MSSS, production de deux documents destinés à la formation en violence conjugale (sensibilisation) pour les professionnels de la santé et des services sociaux des CLSC qui en font la demande

- « Violence conjugale – Mieux comprendre sa complexité - Notions de base »
- « Violence conjugale - Si la justice écoutait la violence conjugale »

(MSSS et Côté cour, CSSS Jeanne-Mance, 2008)

Une évolution à souligner

Le contenu des deux documents se préoccupe de tous les acteurs en violence conjugale

- Femmes victimes
- Hommes ayant des comportements violents
- Enfants exposés

En 1999-2000, la formation du MSSS sur le dépistage de la violence conjugale donnée aux professionnels dans le réseau québécois des CLSC ne faisait qu'effleurer la question des enfants exposés

Une évolution à souligner

Toujours pour les CLSC, le contenu d'une formation sur l'intervention auprès des victimes (femmes et enfants exposés) et des conjoints ayant des comportements violents devraient suivre incessamment

Question

En CLSC, l'aide aux enfants exposés à la violence conjugale et à leurs parents ...

Seul ou avec d'autres ?



Réponse

« Aucun organisme, institution ou soignant ne peut répondre à tous les besoins d'un enfant ou d'une famille victime de violence conjugale. La collaboration, la coordination et la responsabilisation s'imposent si l'on veut répondre adéquatement aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale »

(Suddermann et Jaffe, 1991 : 21 cité dans Dubé, Boisvert et Marchand (2009))

Comment aider ?

En misant sur des stratégies prometteuses...

Quelques exemples :

- Le projet d'intervention concertée intersectorielle dans la région de la Capitale-Nationale 2000-2006 *(non complétée faute de subventions)*
- L'implantation depuis 2006 du protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés sur deux territoires montréalais (CSSS Jeanne-Mance et CSSS de la Montagne)

Comment aider ?

Quelques exemples :

- L'implantation de l'Entente multisectorielle dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Les Tables de concertation en violence conjugale où le volet « enfants exposés à la violence conjugale » est de plus en plus présent

Tous ces projets et les stratégies cliniques qui en découlent nécessitent :

- L'implication formelle et continue de nombreux organismes : CSSS (CLSC), centres jeunesse, maisons d'hébergement, organismes d'aide pour conjoints ayant des comportements violents, corps policiers, milieux éducatifs et de garde, milieux de recherche et plus encore...

Et naturellement...

- Des convictions, du temps, du financement, de la continuité et la volonté d'une mise en commun des expertises pour vraiment agir ensemble pour le bénéfice des enfants exposés à la violence conjugale et de leurs parents

Recommandations

Volet promotion/prévention, traitement en violence conjugale et pour les enfants exposés à la violence conjugale

- À l'intérieur des campagnes nationales de sensibilisation à la violence conjugale, inclure de façon substantielle la réalité des enfants exposés à la violence conjugale
- Favoriser la formation continue, régulière et conjointe des professionnels des CLSC et des centres jeunesse à la problématique de la violence conjugale et à celle des enfants exposés (sensibilisation - détection de cas)

Recommandations

- Favoriser la formation continue, régulière et conjointe des professionnels sociaux des CLSC et des centres jeunesse au regard de l'intervention auprès des victimes, femmes et enfants exposés, et des conjoints ayant des comportements violents
- Soutenir les stratégies concertées intersectorielles déjà implantées et favoriser leur développement dans d'autres régions du Québec

Recommandations

- Soutenir les projets d'intervention (traitement) auprès :
 - des enfants exposés
 - des parents dans l'exercice de leur rôle
 - des enfants exposés et de leurs parents (relation)

S'assurer d'un mécanisme d'évaluation des projets et de la diffusion des résultats de recherche

- Favoriser la diffusion « terrain » tant dans le réseau des CLSC que des autres partenaires, des résultats d'initiatives préventive et de traitement, d'outils de détection de cas et d'intervention (fiches synthèse, dépliants, etc.)

Conclusion

Les CSSS-mission **CLSC** ont une grande responsabilité quant à la **reconnaissance** et **aux actions** touchant l'ensemble des acteurs (femmes-hommes et enfants exposés) concernés par la violence conjugale. Leur mandat de première ligne exige leur implication dans tout le continuum de services soit : **la prévention et la promotion, la détection de cas, la référence et le traitement.**

Est-ce que les nombreux mandats qui leur incombent depuis la restructuration peuvent fragiliser (ou fragilisent déjà) la **priorisation** de l'offre de services à ces clientèles ?

